Italie : après la crise migratoire de Ceuta, Rome suspend la libre circulation avec l’Espagne

31/07/2026 à 19h45



L’Italie a décidé vendredi de rétablir temporairement les contrôles aux frontières avec l’Espagne, dans le contexte de la crise migratoire déclenchée à Ceuta. La mesure concernera les liaisons aériennes et maritimes entre les deux pays, qui ne partagent aucune frontière terrestre.

Le ministère italien de l’Intérieur a ordonné le rétablissement des contrôles après l’examen des informations recueillies par le Comité d’analyse sur l’immigration et la sécurité des frontières, réuni sous la présidence du ministre Matteo Piantedosi. La décision revient à suspendre temporairement l’application habituelle de la libre circulation Schengen entre l’Italie et l’Espagne, sans exclure cette dernière de l’espace européen.

Le ministre italien des Affaires étrangères Antonio Tajani avait défendu cette mesure, la présentant comme nécessaire à la protection des citoyens et des frontières européennes. Selon le texte fourni, il a déclaré : « La suspension temporaire de Schengen avec l’Espagne est une décision

nécessaire pour protéger la sécurité de nos citoyens et défendre les frontières de l'Europe. C'est une mesure prévue par les traités et qui est devenue aujourd'hui inévitable. »

Les voyageurs empruntant un avion ou un bateau entre l'Espagne et l'Italie devront désormais se soumettre à des contrôles documentaires. Pour les ressortissants européens, une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité pourra être demandé.

Rome a parallèlement convenu avec Paris de renforcer les contrôles policiers le long de la frontière franco-italienne, afin de détecter les personnes susceptibles de rejoindre l'Italie depuis l'Espagne en transitant par la France. Cette coopération doit s'inscrire dans le cadre des accords déjà conclus entre les forces de police françaises et italiennes.

Le Figaro